

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2323 (2016) du Conseil de sécurité en date du 13 décembre 2016. Il porte sur les principaux faits nouveaux survenus dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité en Libye, fait le point sur la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire dans le pays, et présente les activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon dernier rapport, en date du 1er décembre 2016 (S/2016/1011).

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

2. Plus d'un an après la signature de l'Accord politique libyen et après des mois d'impasse politique, les efforts se poursuivent pour faciliter son application effective. Le Conseil de la présidence s'est employé à consolider son autorité malgré des divisions internes et des conditions de sécurité difficiles. Il a adopté des mesures salutaires, et notamment établi un budget pour 2017, dans le cadre de l'action qu'il mène pour libérer les flux de financement de manière à garantir la prestation de services et le fonctionnement des institutions publiques. Cependant, le 2 janvier 2017, le Vice-Premier Ministre Mousa al-Kony a démissionné, protestant contre l'inefficacité du Conseil.

3. Au cours de la période considérée, les conditions générales de sécurité se sont sensiblement détériorées : les affrontements se sont intensifiés à Tripoli, des combats ont eu lieu dans la région du Croissant pétrolier et les tensions ont monté dans la zone de Sabha. Grâce aux initiatives de médiation que l'Organisation des Nations Unies continue de mener en étroite coopération avec des partenaires régionaux et internationaux, les parties restent engagées dans le processus politique et continuent de le soutenir largement, dans le cadre de l'Accord politique libyen. Peu à peu, un consensus commence à se dégager concernant les questions à régler pour rétablir la transition politique. Toutefois, le risque d'une nouvelle escalade militaire demeure, du fait de la persistance de problèmes politiques structurels non réglés et d'une multitude d'acteurs armés sur le terrain, qui ont des intérêts contradictoires.

17-04643 (F) 070417 100417





Application de l’Accord politique libyen

4. La MANUL a continué de collaborer avec les parties prenantes libyennes afin de trouver des moyens concrets de relancer le processus politique et d’engager des négociations sur les questions litigieuses qui entravent l’application de l’Accord politique libyen. Dans toute la Libye, les parties ont indiqué qu’elles restaient attachées à ce que l’Accord serve de cadre pour la transition du pays. Toutefois, elles sont largement d’accord sur le fait que certains de ses éléments doivent être modifiés pour qu’il puisse être appliqué.

5. Le 12 décembre 2016, pour faire avancer les choses et recenser les obstacles à l’application de l’Accord politique libyen, un groupe de 40 représentants libyens, y compris des membres du Parlement et du Haut Conseil d’État, d’anciens membres du Conseil national de transition libyen, des responsables de l’ancien régime et des chefs de tribus se sont rencontrés au Caire. Dans la déclaration finale, ils ont demandé que la liste des participants au dialogue politique libyen soit remaniée, que l’article 8 des dispositions additionnelles de l’Accord soit modifié et que la question du commandement et de la structure des forces armées libyennes soit réglée. Ils ont également réclamé la restructuration du Conseil de la présidence et la modification de ses mécanismes de décision, ainsi que l’élargissement du Haut Conseil d’État afin d’y intégrer tous les membres de l’ancien Congrès général national.

6. Le 5 janvier 2017, en vue de parvenir à une modification consensuelle de l’Accord politique libyen, mon Représentant spécial s’est entretenu à Tunis avec le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh. Celui-ci a proposé de reconfigurer le dialogue politique libyen en s’appuyant sur la composition de la Chambre des députés et du Haut Conseil d’État. Mon Représentant spécial a également rencontré Abderrahman Swehli, Président du Haut Conseil d’État, qui s’est déclaré disposé à engager le dialogue sur cette base. Mon Représentant spécial s’est de nouveau entretenu avec le Président de la Chambre et le Président du Haut Conseil d’État les 19 et 20 février, respectivement. Tous deux ont marqué leur accord de principe sur la création d’une commission mixte, composée de membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d’État qui collaboreraient en vue de modifier l’Accord par consensus.

7. Le dialogue politique libyen a continué de jouer un rôle important en tant qu’organe consultatif réunissant des représentants de divers bords et sensibilités. Le 24 janvier 2017, lors d’une séance de consultations, des membres du dialogue ont proposé des solutions visant à régler les principales questions qui entravent l’application de l’Accord politique libyen, notamment celles concernant la composition et le rôle du Conseil de la présidence, et le commandement suprême de l’Armée nationale libyenne. La majorité des membres du dialogue ont assisté à cette séance de consultations et souscrit aux conclusions adoptées.

8. Toujours divisée, la Chambre des députés n’est pas parvenue à réunir le quorum nécessaire pour procéder au vote sur le projet de modification de la Déclaration constitutionnelle, qui vise à intégrer les institutions issues de l’Accord politique libyen dans le cadre constitutionnel et à modifier les dispositions de la Déclaration. La Chambre a également été incapable de choisir les membres de la délégation qui serait chargée de s’exprimer en son nom dans de futures négociations avec d’autres parties prenantes.

9. Les institutions parallèles sont demeurées en place. Le Gouvernement provisoire de Beïda a continué d'asseoir son autorité dans l'est du pays, bien que l'Accord politique libyen ne lui confère aucun statut juridique. De même, l'ancien « Gouvernement de salut national », non reconnu, a continué de chercher à reprendre le contrôle de différents quartiers de Tripoli et saisi, à titre symbolique, plusieurs bâtiments publics inoccupés.

Mobilisation aux niveaux régional et international

10. Les États voisins et les organisations régionales ont poursuivi leurs efforts pour faire avancer le processus politique libyen. Le 21 janvier 2017, la dixième réunion ministérielle des pays voisins de la Libye s'est tenue au Caire. Les participants ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à préserver la légitimité et l'unité des institutions de l'État libyen, y compris l'Armée nationale libyenne, et exprimé leur soutien au Conseil de la présidence, demandant la formation d'un gouvernement d'entente nationale. Ils ont également entrepris de promouvoir la coopération régionale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité des frontières, et à continuer de coordonner leurs initiatives dans le cadre du processus politique mené sous les auspices de l'ONU.

11. Le 21 janvier 2017, afin d'améliorer la coordination entre les organisations régionales, mon Représentant spécial a participé à la deuxième réunion officielle de la « troïka », qui comprend l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies, organisée au Caire par le Secrétaire général de la Ligue. Les trois institutions ont décidé de continuer à coordonner étroitement leurs travaux et d'admettre l'Union européenne au sein du groupe.

12. Le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye s'est réuni pour la deuxième fois à Brazzaville le 27 janvier 2017. Les chefs d'État participants ont exprimé leur appui aux institutions nées de l'Accord. Dans son communiqué final, le Comité a également lancé un appel en faveur d'un processus politique ouvert à tous, afin de surmonter les blocages existants, et accordé le statut de membre à tous les États voisins de la Libye.

13. Les 19 et 20 janvier 2017, la Tunisie a organisé à Tunis une réunion ministérielle sur la Libye avec l'Algérie et l'Égypte, pays voisins de la Libye, afin d'améliorer la coopération et la coordination des initiatives régionales. Les ministres ont réaffirmé leur attachement à un processus politique sans exclusive facilité par l'ONU, fondé sur le respect de la souveraineté et de l'unité de la Libye.

Situation dans l'ouest du pays

14. À Tripoli, la situation en matière de sécurité demeure instable. La capitale reste placée sous le contrôle de nombreux groupes armés, dont certains sont en accord avec le Conseil de la présidence, et d'autres pas. Plusieurs de ces groupes ont cherché à étendre leur influence, provoquant un nombre croissant d'affrontements dans des zones contestées de toute la ville de Tripoli et de ses environs.

15. Au début de décembre 2016, des groupes armés et des militants fidèles à l'ancien Gouvernement de salut national se sont affrontés dans le centre de Tripoli. Les combats ont fait 20 morts et de nombreux blessés, dont des civils. Au début de février 2017, des groupes armés originaires de Janzour et de la région voisine de

Warchefana se sont affrontés à l'ouest de la capitale. Au moins quatre personnes ont été tuées. Dans l'est de Tripoli, huit personnes ont été tuées dans des affrontements entre des groupes venus des villes de Qasr el-Qarahboulli et de Tarhouna. Le 21 janvier, deux personnes qui se trouvaient à l'intérieur d'une voiture piégée ont trouvé la mort dans une tentative manquée d'attentat près de l'ambassade italienne à Tripoli. En outre, la criminalité de droit commun et l'anarchie se sont généralisées, et la liberté de circulation des citoyens a été fortement entravée par les enlèvements et les vols. Au milieu et à la fin du mois de février, de nouveaux affrontements ont éclaté dans le sud de Tripoli entre des groupes du quartier d'Abou Salim et de Misrata, faisant au moins 17 morts.

16. En collaboration avec les derniers fidèles du Congrès général national, l'ancien Gouvernement de salut national a poursuivi ses efforts pour rétablir son assise politique à Tripoli. Le 12 janvier 2017, des groupes armés loyalistes se sont emparés de plusieurs bâtiments ministériels dans le sud de Tripoli, y compris le Ministère de la défense. Le 15 février, des groupes armés opposés au Conseil de la présidence et des militaires originaires de plusieurs villes de l'ouest du pays – y compris Misrata, Zaouïa, Ghariyan et Tripoli – ont annoncé la formation d'une garde nationale et organisé des défilés militaires dans toute la région. De plus, le 21 février, le convoi du Président Faiez Serraj a essuyé des tirs lors d'une embuscade tendue par des forces fidèles au Congrès général national, à proximité de son ancien quartier général, ce qui a entraîné un échange de tirs.

Situation dans l'est du pays

17. Par le passé, l'Armée nationale libyenne avait remplacé les maires élus par des militaires dans plusieurs municipalités de l'est du pays. Le 16 février 2017, elle a adopté une décision interdisant aux femmes de moins de 60 ans de se rendre à l'étranger sans un « tuteur » de sexe masculin, invoquant des raisons de sécurité. Dans tout le pays, des militantes libyennes ont dénoncé cette mesure au motif qu'elle était contraire aux obligations de la Libye en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à la Déclaration constitutionnelle. À la suite de ces protestations, l'application de la décision a été suspendue le 21 février. La décision a ensuite été révisée et prévoit que toutes les Libyennes âgées de 18 à 45 ans qui souhaitent aller à l'étranger doivent obtenir préalablement une autorisation établie à des fins de sécurité.

18. Les combats se sont poursuivis en plusieurs lieux dans l'est du pays, en particulier dans la ville de Benghazi. Au début de janvier 2017, un grand groupe de combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont quitté leurs enclaves dans les quartiers de Qanfouda et Sabri pour fuir vers le sud. Par la suite, nombre d'entre eux ont été tués par l'Armée nationale libyenne dans la région d'Ajdabiya. À la fin de janvier, l'Armée nationale libyenne s'est emparée de la majeure partie du quartier de Qanfouda, autrefois sous le contrôle de la Choura des révolutionnaires de Benghazi et ses alliés. Plus de 30 soldats de l'Armée nationale libyenne auraient été tués et 25 autres blessés dans les affrontements, ainsi que durant les frappes aériennes menées par l'Armée nationale libyenne sur les positions de la Choura des révolutionnaires de Benghazi. Plus de 60 prisonniers auraient été libérés du quartier de Qanfouda, ainsi que 30 familles et 46 travailleurs étrangers. Les combats se sont ensuite concentrés sur le dernier bastion de la Choura des révolutionnaires de Benghazi dans le secteur, qui abritait encore des civils. La MANUL a continué de soutenir l'action menée par les médiateurs locaux pour évacuer les civils du quartier

de Qanfouda. Les combats se sont poursuivis dans les quartiers de Sabri et de Souk el-Hout, au centre de la ville.

19. Le 20 janvier 2017, l'explosion d'une voiture piégée dans le centre de Benghazi a fait un mort et cinq blessés, dont un ancien Ministre de l'intérieur. Le 25 janvier, une autre voiture piégée a explosé dans le centre de Benghazi; au moins six personnes, dont cinq civils et un soldat, ont été blessées. Le 22 février, plusieurs personnes ont été blessées dans un attentat à la voiture piégée dirigé contre le chef de la police de Benghazi. Le 25 février, un haut commandant de l'Armée nationale libyenne a été la cible d'une attaque similaire, qui a fait trois morts et plusieurs blessés.

Situation dans le sud du pays

20. À Sabha, la situation est restée précaire et s'est caractérisée par la poursuite du renforcement de forces militaires rivales, dont la Troisième Force de Misrata, le douzième bataillon de l'Armée nationale libyenne et les groupes armés affiliés aux tribus Aoulad Souleïman, Qadhadfa et Tébou, qui se disputent le contrôle des infrastructures stratégiques au milieu de tensions tribales persistantes. Le 24 décembre, des affrontements entre les Aoulad Souleïman et les Qadhadfa auraient fait 10 morts, en dépit du fait que les deux communautés avaient signé un accord de paix. Le 1er février 2017, dans le district de Koufra, les tensions se sont exacerbées à la frontière avec le Soudan, après que des affrontements entre des groupes armés des Zwaya et des Tébou ont fait cinq morts et trois blessés. Le 5 février, une fusillade ayant causé la mort de trois personnes a provoqué une montée des tensions entre les habitants de Hassouna et ceux de Zintan.

21. Le 23 décembre 2016, deux Libyens ont détourné un avion parti de l'aéroport de Tamanhint à Sabha, contraignant le pilote à dévier vers Malte. Ces événements ont entraîné la fermeture de l'aéroport, jusque-là utilisé pour les vols commerciaux dans la zone. Au cours de la période considérée, des accrochages fréquents ont éclaté dans les environs de la base aérienne de Brak el-Chati et de l'aéroport de Tamanhint entre le douzième bataillon de la tribu de Maqariha et la Troisième Force de Misrata, qui contrôle les deux bases.

22. Le 15 janvier 2017, pour protester contre le manque de sécurité et de services de base dans le sud du pays, des membres de la Chambre des députés originaires de la région ont publié une déclaration disant que, provisoirement, ils ne souhaitaient plus faire partie de la Chambre, avant de reprendre leurs travaux le 20 février.

L'EIIL et la libération de Syrte

23. Le 6 décembre 2016, après sept mois d'une campagne de lutte antiterroriste menée par la Libye, des forces alliées au Conseil de la présidence ont pris le contrôle du dernier bastion de l'EIIL à Syrte, dans le cadre de l'opération Bouniyan Marsous. En libérant Syrte avec le soutien des frappes aériennes américaines, les forces de l'opération ont mis fin au contrôle et à l'administration que l'EIIL exerçait sur le territoire depuis 2014. Au moins 715 membres des forces de l'opération ont péri au cours de la campagne, et plus de 4 000 combattants ont été blessés. Les pertes de l'EIIL ont été estimées à près de 2 500 combattants.

24. L'EIIL reste encore actif dans l'arrière-pays de Syrte. Des éléments de l'EIIL ont continué de mener des attaques asymétriques contre les forces de l'opération

Bouniyan Marsous, principalement en utilisant des engins explosifs improvisés et en tendant des embuscades sur les routes de l'ouest de Syrte et dans les vallées désertiques du sud-ouest de la ville, où ils ont trouvé refuge (on a dénombré plus de 25 attaques de septembre 2016 à janvier 2017). Le 19 janvier 2017, une frappe aérienne américaine a tué environ 90 combattants de l'EIIL dans le désert du sud-ouest de Syrte. La plupart des combattants de l'EIIL qui avaient quitté Syrte pendant les mois de combats se sont repliés dans les zones désertiques et montagneuses situées au sud de Bani Walid, où ils maintiennent une présence. De petits groupes se sont également déplacés vers les zones de Sabha et d'Aoubari au sud, ou vers celles de Khoms et de Tarhouna à l'ouest. En outre, des cellules dormantes de l'EIIL seraient encore présentes dans les régions côtières de l'ouest ainsi qu'à Tripoli et dans ses environs.

25. Les forces de l'opération Bouniyan Marsous, largement composées de combattants venus de Misrata, sont restées déployées à Syrte et dans la région de Joufra, au centre de la Libye. D'autres bataillons ont regagné leur ville d'origine, notamment Misrata, ou Tripoli, en renfort des groupes armés déjà présents au sud de la capitale. Les autorités locales ont entrepris des travaux de réhabilitation à Syrte, des déplacés ayant commencé à regagner certaines parties de la ville. D'autres quartiers demeurent contaminés par des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre. Un plan visant à stabiliser la situation d'après conflit à Syrte a été élaboré sous la supervision du Conseil de la présidence mais il faut des ressources pour le mettre en œuvre. Le 11 février 2017, le maire de Syrte a été enlevé par des inconnus dans les environs de Tripoli. On ignore ce qu'il est devenu.

26. Du 3 au 13 mars 2017, après plusieurs attaques ratées, les Compagnies de défense de Benghazi, coalition de groupes armés islamistes, se sont temporairement emparées des ports pétroliers de Sidra et de Ras Lanouf ainsi que de villes voisines dans la zone du Croissant pétrolier, qui étaient aux mains de l'Armée nationale libyenne. Le 14 mars, après avoir mené de lourdes frappes aériennes, les forces de l'Armée nationale libyenne ont repris le contrôle de la zone, repoussant les Compagnies de défense de Benghazi vers Joufra. Plus de 40 personnes, y compris des civils, auraient péri dans les combats. De décembre à mars, l'Armée nationale libyenne a conduit une série de frappes aériennes contre les Compagnies de défense de Benghazi dans la zone de Joufra.

Situation économique

27. Le 6 janvier 2017, pour lancer l'activité budgétaire et régler les problèmes économiques les plus urgents, le Premier Ministre, Faiez Serraj, a signé le cadre budgétaire pour 2017, après une série de réunions sur le dialogue économique libyen, auxquelles ont assisté des représentants du Conseil de la présidence, des principales institutions économiques et financières libyennes, ainsi que d'un petit nombre d'États Membres. Le Conseil de la présidence a poursuivi ses efforts pour que la Banque centrale établisse des canaux de financement à destination des ministères d'exécution. Au cours de la période considérée, le Conseil de la Présidence et la Banque centrale ont fini de régler les dépenses engagées en 2016 et se sont mis d'accord sur les procédures budgétaires.

28. La Banque centrale a instauré des mesures visant à résoudre la crise des liquidités. Elle a notamment mis en circulation de nouveaux billets et prévu la possibilité, pour chaque famille, d'acheter 400 dollars par an au taux de change

officiel. Cependant, le Conseil de la présidence et la Banque centrale sont en désaccord sur la manière de régler le problème de la dévaluation du dinar libyen. Au 7 mars 2017, un dollar des États-Unis valait 6,36 dinars libyens sur le marché noir, contre 1,42 dinar libyen au taux de change officiel.

29. L'amélioration des indicateurs économiques depuis août 2016, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB) et les recettes publiques, est attribuable à une augmentation sensible de la production pétrolière. À la mi-janvier 2017, la production libyenne de pétrole dépassait 720 000 barils par jour, contre 200 000 barils par jour en août 2016. Souhaitant augmenter cette production pour la porter à plus de 1,2 million de barils par jour d'ici à la fin de 2017, le Président de la National Oil Corporation, Mustafa Sanallah, a continué de coopérer avec plusieurs compagnies pétrolières internationales afin d'étudier les moyens d'attirer les investissements directs étrangers dans le secteur pétrolier.

III. Rédaction de la Constitution

30. La communauté internationale a continué d'appuyer le processus d'élaboration de la constitution. Au cours de la période considérée, le tribunal administratif de Beïda s'est prononcé contre les modifications aux règlements de l'Assemblée constituante, qui avaient permis de procéder à un vote sur le projet de constitution avec un quorum réduit. Par ce vote, 37 des 58 membres élus de l'Assemblée se sont accordés sur un projet à soumettre à référendum. La décision du tribunal administratif fait actuellement l'objet d'un appel devant la Cour suprême de Tripoli. Un nouveau membre a été nommé en remplacement de l'ancien Président de l'Assemblée constituante, Ali Tarhouni, que le tribunal administratif a jugé inéligible dans une autre décision. Un nouveau Président, Nouh Abdel Sayed Al-Maghrabi, a été élu le 3 janvier 2017.

31. Pour avancer vers un accord final sur le texte de la constitution qui sera soumis à référendum, il faut impérativement sortir le processus politique de l'impasse dans laquelle il se trouve. La frustration causée par les divisions politiques persistantes n'a pas épargné l'Assemblée. Le 24 janvier 2017, des participants au dialogue politique libyen ont publié une déclaration appelant à la suspension de l'Assemblée dans un délai d'un mois si l'organe ne mettait pas tout en œuvre pour achever l'élaboration d'un projet de constitution. Ils y citaient l'article 52 de l'Accord politique libyen, aux termes duquel les travaux de l'Assemblée ne devaient pas se poursuivre au-delà du 24 mars 2016. Les membres de l'Assemblée ont condamné la déclaration et mis en garde contre le remplacement d'un organe démocratiquement élu.

IV. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

32. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral est restée prête à fournir un appui consultatif et une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale. Suite à la clôture de son projet d'assistance électorale en Libye au mois

de décembre 2016, le Programme des Nations Unies pour le développement a commandé une évaluation qui donnera lieu à des recommandations quant à la participation future du Programme à un cadre d'assistance électorale des Nations Unies revu et intégré destiné à apporter un appui continu à la Haute Commission électorale nationale et aux acteurs électoraux libyens afin de garantir la crédibilité des élections.

33. Au cours de la période considérée, le siège de la Haute Commission électorale nationale et ses 17 bureaux électoraux de district ont poursuivi leurs activités dans tout le pays, mais le manque de fonds pourrait compromettre les moyens d'action de l'instance à long terme. En outre, le flou qui entoure le cadre politique et électoral et l'instabilité qui caractérise la situation de sécurité demeureront des obstacles majeurs à la tenue de tout scrutin, notamment les élections présidentielle et législatives à venir, qui devraient normalement avoir lieu au début de 2018.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

34. Toutes les parties au conflit ont continué de commettre des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. De plus, la criminalité de droit commun est restée endémique, principalement en raison d'un état d'anarchie généralisée et de la faiblesse des institutions judiciaires.

35. Le conflit qui touche actuellement l'ensemble du pays a encore fait des victimes civiles. Du 1er décembre 2016 au 17 février, la MANUL en a recensé 48, dont 24 tués et 24 blessés. Les principales causes de décès ont été les tirs directs, les frappes aériennes, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Deux engins explosifs improvisés ont été utilisés contre le centre médical de Benghazi les 1er et 21 décembre, faisant cinq blessés et entraînant des dégâts matériels.

36. Le 27 janvier 2017, des résidents de Qanfouda, notamment des familles, des migrants et des détenus de l'ancienne prison militaire Bou Houdeïma, ont été arrêtés par l'Armée nationale libyenne et placés dans divers lieux de détention. Certains civils se sont vu refuser la visite de leur famille et n'ont pas eu droit à une aide judiciaire. Des dizaines d'autres restent pris au piège dans une petite zone de Qanfouda, où ils se heurtent encore à de graves pénuries de vivres, d'eau et de soins médicaux. La MANUL a poursuivi son enquête sur les exécutions extrajudiciaires qui auraient eu lieu après la prise de Qanfouda par l'Armée nationale libyenne.

Enlèvements et meurtres

37. Des groupes armés de tous bords ont continué d'enlever, de torturer et de tuer des civils. Certains ont été pris pour cible en raison de leurs opinions politiques, de leur affiliation, de leur famille ou de leur identité tribale, mais également aux fins d'obtenir des rançons ou l'échange de prisonniers. Le 19 décembre, à Derna, quatre hommes affiliés à la Choura des moujahidin de Derna ont enlevé un homme dans la rue et l'ont retenu prisonnier pendant six jours, le passant fréquemment à tabac. Le 10 février 2017, des hommes armés qui seraient affiliés à l'Armée nationale libyenne se sont introduits chez un ancien commandant militaire à Ajdabiya. Ils ont enlevé son fils et l'ont amené dans un centre de détention non officiel de Benghazi, où ils l'ont gardé deux jours avant de le relâcher.

38. Le 8 décembre 2016, les corps de deux hommes présentant des blessures par balle ont été retrouvés près du centre de redressement et de réadaptation de Baraka (plus connu sous le nom de prison de Roueïmi), à Tripoli. Les hommes y auraient été détenus avant leur mort. Selon le directeur de la police judiciaire, l'affaire a été portée devant le Bureau du Procureur général à l'issue d'une enquête interne. Il semblerait en revanche qu'aucune enquête n'ait été ouverte sur de précédents cas signalés d'exécutions extrajudiciaires commises par des groupes armés, notamment sur les huit membres des forces de surveillance des champs pétrolifères qui auraient été capturés et abattus, le 18 septembre 2016 à Sidra, par un groupe armé loyal à l'Armée nationale libyenne.

39. Au cours de la période considérée, la MANUL a continué de recevoir des informations sur des enlèvements survenus à Beïda, Derna et Chahat. Le 1er février 2017, à Beïda, un groupe armé a enlevé le directeur du bureau de l'état civil de Derna. Le même jour, à Derna, deux personnes âgées ont été enlevées par la Choura des moudjahidin de Derna, qui les a ensuite relâchées. Le 3 février, un ancien membre du Congrès général national et un chargé de cours à l'Université Omar el-Moukhtar ont été enlevés dans la rue à Chahat. On ignore où ils se trouvent et pourquoi ils ont été enlevés. Jibril Awhaidah, député de Koufra, a également été enlevé devant son domicile à Tobrouk, le 31 janvier. Il a été rendu à la liberté le 18 février, sain et sauf.

Conditions de détention, actes de torture et décès dans les centres de détention

40. La détention arbitraire est restée monnaie courante, à la fois dans les prisons officielles et dans les centres de détention gérés par des groupes armés dans l'ensemble du pays. Rien ou presque rien n'a été fait pour apprécier l'opportunité de poursuivre ou d'élargir les personnes détenues, comme le prescrit le droit libyen.

41. La MANUL a visité un certain nombre d'établissements, notamment les prisons de Baraka, Tobrouk, Jaouïya et Tamina, qui relèvent du Ministère de la justice. Elle s'est inquiétée de la surpopulation et des problèmes d'hygiène, sans parler des graves retards constatés dans le renvoi des détenus devant les autorités judiciaires. Des cas présumés de torture, de mauvais traitements et de décès survenus en détention à la suite d'actes de torture ont déjà été signalés, qui sont apparemment restés sans suite.

Groupes en situation vulnérable

Les migrants

42. Des migrants ont été capturés et arbitrairement placés dans des centres de détention gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale ou contrôlés par des groupes armés et des réseaux de traite d'êtres humains. Ils n'ont pas eu la possibilité de contester la légalité de leur détention. Certains sont tombés gravement malades, au point parfois de succomber, à cause du manque de nourriture et d'eau potable et d'un accès insuffisant aux installations sanitaires. Le 13 décembre 2016, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié un rapport conjoint sur les atteintes aux droits de l'homme des migrants en Libye. Il y est indiqué que les migrants sont exposés à la torture, au travail forcé et à l'exploitation sexuelle, tous actes qui sont le fait de contrebandiers, de trafiquants, de combattants des groupes armés et de membres des forces de sécurité, y compris le service des garde-côtes libyen.

Les femmes et les enfants

43. Des enfants ont été enlevés, placés en détention de manière arbitraire, souvent avec des adultes, et soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Au cours de la période considérée, on a dénombré des enfants parmi les victimes civiles des hostilités, dont au moins cinq morts et quatre blessés.

44. Des femmes ont également été placées en détention de manière arbitraire, souvent en raison de leur appartenance familiale. À Syrte, des femmes et des filles, y compris des étrangères, ont été maintenues en captivité par des groupes alliés à l'EIIL. Elles ont été torturées, violées et soumises à d'autres formes de violence sexuelle. À la fin de février 2017, au moins 117 femmes étaient détenues dans des prisons surpeuplées à Misrata, soupçonnées de participer à des activités liées au terrorisme. Il semblerait pourtant que pour la majorité d'entre elles, les poursuites engagées aient été abandonnées en janvier.

45. Lors d'un atelier organisé le 5 décembre 2016 par la MANUL et consacré à la surveillance des droits de l'homme, y compris les actes de violence sexuelle et sexiste, les participants ont insisté sur la multiplication des violences sexuelles à l'égard des femmes. Ils ont également regretté que le climat général soit marqué par l'insécurité et l'effondrement de l'état de droit.

Justice transitionnelle et réconciliation nationale

46. La MANUL et le PNUD ont continué d'appuyer le dialogue entre les Misrata et les Taouargha. Toutefois, l'accord sur les réparations et les retours, auquel le Comité a mis la dernière main le 31 août 2016, n'a pas encore été signé par le Conseil municipal de Misrata ni par le Conseil de la présidence. En décembre 2016 et janvier 2017, la MANUL a facilité la tenue de plusieurs réunions du comité chargé des réparations et du droit au retour pour les déplacés afin d'examiner les modalités d'une évaluation non technique des niveaux de contamination par les mines terrestres et d'autres restes explosifs de guerre à Taouargha.

47. Le 21 février 2017, la MANUL et le HCDH ont publié un rapport conjoint sur le procès de Seif el-Islam Kadhafi et de 36 autres dirigeants du régime du colonel Mouammar Kadhafi (affaire n° 630/2012). Il en est ressorti que le procès avait eu beau constituer le plus bel effort déployé par les autorités libyennes pour obliger les responsables de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre commis durant le soulèvement et le conflit armé de 2011 à répondre de leurs actes, il ne s'était pas tenu dans le respect des normes internationales garantissant un procès équitable.

48. Il y a déjà longtemps qu'un processus de réconciliation nationale aurait dû avoir lieu en Libye. Néanmoins, les femmes et les jeunes œuvrent à la réconciliation au niveau local et communautaire, tout comme les conseils tribaux, les anciens, les organisations de la société civile et les municipalités. Grâce aux initiatives partant de la base qu'ils ont récemment menées de façon coordonnée, ces acteurs ont contribué à apaiser des conflits locaux, notamment à Sabha et Tripoli.

49. Au cours de la période considérée, la MANUL a continué de s'employer à promouvoir la réconciliation, y compris dans le cadre d'un programme visant à appuyer et renforcer les efforts de proximité, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et du PNUD. Du 19 au 21 janvier 2017, elle a tenu à Malte, avec des experts libyens et des militants représentant un large éventail de groupes

d'intérêt, un atelier consacré à la mise au point d'un plan de route clair pour la réconciliation nationale en Libye.

Systèmes judiciaire et pénitentiaire

50. Procureurs, juges et autres membres du personnel judiciaire ont continué de travailler dans des conditions de sécurité difficiles et ont été victimes d'actes d'intimidation et de menaces. Le 1er février 2017, un groupe d'hommes armés a fait irruption dans le palais de justice de Zaouïa, tentant apparemment d'enlever un procureur. Pour protester contre l'incapacité des autorités à sécuriser les locaux et à assurer la protection du personnel judiciaire, plusieurs procureurs ont cessé le travail. Le palais de justice de Tripoli a suspendu ses activités pendant plusieurs jours à la fin de décembre 2016, après que des hommes armés ont attaqué ses locaux le 26 décembre et que deux membres du Département d'enquête criminelle ont été tués.

51. La MANUL a continué d'appuyer le renforcement des institutions judiciaires nationales. Les 7 et 8 décembre 2016, elle a organisé un séminaire à l'intention des responsables de la police judiciaire, des procureurs, des juges et des représentants de la société civile afin d'améliorer la coopération entre l'administration pénitentiaire et l'appareil judiciaire.

52. Au cours de la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé un processus d'examen législatif dans le cadre du projet d'appui à la réforme de la justice pénale en Libye. La première phase de l'examen porte sur le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi relative à la police.

53. Par ailleurs, en janvier et février 2017, au titre de l'importance accrue qu'il accorde au trafic de migrants en Libye, l'ONUDC a organisé à Tunis, à l'intention des services intéressés du Ministère de l'intérieur, du service des garde-côtes libyen et du bureau du procureur général, une formation de trois jours sur les techniques d'enquête à privilégier dans les affaires de trafic de migrants et la mise à disposition d'une protection et d'une assistance adéquates pour les migrants victimes de trafic.

C. Secteur de la sécurité

Appui aux activités de planification libyennes concernant les dispositions de sécurité transitoires

54. L'armée et les forces de sécurité libyennes sont demeurées fragmentées. L'armée libyenne est divisée entre les forces de l'Armée nationale libyenne, à l'est, et les contingents aux ordres du Conseil de la présidence, à l'ouest. Le Conseil de la présidence n'a pas encore le contrôle effectif de l'appareil de sécurité de Tripoli, qui reste déchiré par les divisions. Dans les faits, Tripoli est sous le contrôle de plusieurs groupes armés qui n'opèrent que théoriquement sous l'autorité du Ministère de l'intérieur. Bien que présentes dans tout le pays et conservant un minimum de cohésion, les forces de police restent faibles et ont encore besoin qu'on les aide à renforcer leurs capacités.

55. La MANUL a collaboré étroitement avec le Conseil de la présidence et les Ministères de l'intérieur et de la défense à la mise en œuvre des dispositions de sécurité transitoires qui sont prévues dans l'Accord politique libyen. Son appui a

principalement consisté à effectuer des évaluations et établir des plans concernant la sécurité de Tripoli; aider à la création de la Garde présidentielle; dialoguer avec les groupes armés de la capitale; lutter contre les engins explosifs improvisés et éliminer les restes explosifs de guerre.

56. La MANUL a continué de conseiller la Garde présidentielle, dirigée par le général Najmi Nakoua, sur les questions de constitution de la force et de création de moyens aux fins de sa mise sur pied. La Garde présidentielle a été chargée de protéger, entre autres, le Conseil de la présidence et l'Assemblée nationale générale, ainsi que les dignitaires étrangers à Tripoli. Le recrutement de ses membres a débuté à la fin de 2016. Ils ont été environ 180 à être déployés au cours de la période considérée. La Mission a également collaboré avec le Ministère de la défense à la mise en place d'une équipe spéciale d'assistance chargée de sécuriser Tripoli en puisant dans les moyens des unités régulières de l'armée présentes dans la capitale.

57. L'action menée par la MANUL pour renforcer les institutions chargées de la sécurité a également consisté à fournir une assistance technique au Ministère de l'intérieur afin de remédier aux lacunes organisationnelles et de permettre un déploiement plus large des unités de police à Tripoli et alentour. Elle a bénéficié du soutien de la cellule de liaison et de planification de l'Union européenne, qui a dispensé une assistance à la planification dans tous les domaines. En outre, la Mission a contribué à la formation du service des garde-côtes libyen par l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale en donnant des conseils en matière de vérification des antécédents, d'éducation aux droits de l'homme et de sensibilisation à la problématique hommes-femmes. Quelque 90 membres du service des garde-côtes libyen ont achevé un premier module de formation en février 2017.

Gestion des armes et des munitions

58. Le risque de décès ou de blessures dus à des restes explosifs de guerre et à des pièges est demeuré élevé dans toute la Libye. Les déplacés qui reviennent à Syrte et les agents humanitaires qui travaillent dans la zone sont encore particulièrement exposés. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'organiser, en décembre et février, des réunions entre les autorités nationales, la communauté internationale et les partenaires de la lutte antimines en vue d'élaborer un plan pour prévenir et combattre les risques, notamment en communiquant avec la population. Il a également dispensé une formation aux techniques de traumatologie médicale d'urgence et fourni le matériel nécessaire à 12 démineurs employés par les autorités à Syrte. Grâce à un financement du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui relève du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il a aussi dispensé une formation et fourni du matériel à des équipes de reconnaissance non techniques pour qu'elles puissent estimer les risques liés aux engins explosifs en 18 lieux à Benghazi.

D. Autonomisation des femmes

59. En coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUL a continué de promouvoir le rôle des femmes dans le processus politique, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité. Elle a encouragé et appuyé la participation des femmes aux affaires politiques en

s'employant à renforcer les capacités utiles pour atteindre l'objectif d'une représentation à 30 % d'ici à 2018. Le 14 décembre 2016, elle a rencontré des députées à Tobrouk afin d'élaborer un plan d'action fondé sur les recommandations issues de la conférence des femmes parlementaires tenue en novembre 2016 (S/2016/1011, par. 53). Il en a résulté la création d'un groupe parlementaire de femmes.

60. Du 23 au 26 janvier 2017, avec l'appui du PNUD, la MANUL a organisé une conférence de suivi à Tunis sur le Programme des femmes libyennes pour la paix, qui a réuni plus de 60 participantes. Elles ont décidé de mettre au point le cadre d'une campagne nationale consacrée à la coexistence pacifique aux niveaux local et national, qui sera menée avec l'appui technique de la MANUL. Sept femmes de différentes régions de Libye ont été désignées, pendant la conférence, comme personnes référentes pour la campagne d'information.

61. Le 31 janvier 2017, en partenariat avec l'opération Sophia de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, la MANUL a donné un cours de sensibilisation à la problématique hommes-femmes à près de 100 garde-côtes libyens pour qu'ils soient mieux à même de prendre en charge les femmes et les enfants migrants. Elle a également profité de cette séance de formation pour encourager le service des garde-côtes à recruter des femmes. Au titre de sa collaboration à plus long terme avec le service des garde-côtes libyen et en partenariat avec l'opération militaire de l'Union européenne, la Mission a organisé le 7 mars, à Malte, un atelier destiné à lancer la mise au point d'un manuel de formation.

E. Les jeunes

62. La MANUL a continué d'élargir le dialogue avec les représentants des jeunes et de promouvoir leurs activités par l'intermédiaire de ses comptes sur les médias sociaux. Le 4 février 2017, à Tripoli, mon représentant spécial s'est entretenu avec des organisations de la société civile et des étudiants, ce qui a été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes concernant l'avenir de la Libye. Il est ressorti d'une enquête d'opinion réalisée par la MANUL en janvier que la jeunesse était le groupe le plus favorable à l'Accord politique libyen. L'enquête a montré que plus de 50 % des jeunes Libyens n'avaient pas ou peu accès aux services de base, dont les soins de santé, les médicaments, l'électricité ou encore l'argent liquide.

63. En collaboration étroite avec les autorités libyennes et à l'appui de l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur de la jeunesse, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture préparent actuellement un document d'orientation sur la jeunesse libyenne, les difficultés qu'elle rencontre et les possibilités qui s'offrent à elle, en faisant fond sur de vastes consultations tenues auprès de jeunes libyens dans sept municipalités.

64. En partenariat avec l'Union européenne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé un programme multisectoriel triennal pour l'épanouissement des adolescents et des jeunes dans quatre municipalités cibles (Beïda, Sabha, Zintan et Zouara). Pour reproduire les activités d'épanouissement de la jeunesse et les transposer à plus grande échelle dans tout le pays, le Fonds a signé

un accord de coopération avec le Ministère des collectivités territoriales, le 22 janvier 2017. En conséquence, un comité interministériel a été établi à Tripoli pour coordonner les activités axées sur la jeunesse qui sont menées par les divers ministères et organismes publics concernés. L'UNICEF a également offert à des animateurs de groupes de jeunes triés sur le volet une formation de sept jours à la recherche participative, qui a lieu au mois de février à Tunis.

F. Coordination de l'aide internationale

65. La MANUL a continué à assurer la coordination de l'aide internationale. Deux réunions du Comité mixte de coordination technique se sont tenues sous la coprésidence du Ministre libyen de la planification et de mon Représentant spécial adjoint, avec la participation de la communauté internationale, au titre du Cadre de coordination de l'assistance technique internationale avec le Gouvernement d'entente nationale. En outre, le groupe de travail pour les services de base, dirigé par le Ministère de la planification et le groupe de travail pour le redressement économique et coprésidé par le Ministère de la planification et la Banque mondiale, s'est réuni pour mettre l'aide internationale en correspondance avec les priorités libyennes.

66. Le 14 décembre 2016, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies en Libye ont rencontré des responsables nationaux et des représentants de la société civile afin d'examiner l'action future de l'ONU en Libye. Le document final expose les objectifs communs du système des Nations Unies en Libye, notamment les domaines d'appui aux institutions gouvernementales.

G. Aide humanitaire et aide au développement et à la stabilisation

67. Selon le Plan d'aide humanitaire pour 2017 lancé le 15 décembre 2016, 1,3 million de personnes en Libye ont besoin d'une aide humanitaire, les soins d'urgence, la protection des civils et l'accès aux services de base (médicaments, eau, nourriture) ayant été désignés comme besoins prioritaires.

68. À cause du conflit, le système de santé libyen est au bord de l'effondrement. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Libye comptait plus de 303 000 déplacés en février. D'après le Programme alimentaire mondial (PAM), environ 17 % d'entre eux sont en situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2015, et 60 % sont exposés à l'insécurité alimentaire.

69. Le manque de fonds entrave les efforts visant à pourvoir aux besoins humanitaires en Libye de manière significative et durable. Pourtant relativement modeste (151 millions de dollars), le Plan d'aide humanitaire destiné à venir en aide à 0,9 million de personnes n'est à ce jour financé qu'à hauteur de 9 millions de dollars (soit 6 %).

70. Malgré les difficultés et le manque de moyens financiers, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué à fournir des secours et une aide humanitaire d'urgence, principalement par l'intermédiaire de leurs homologues nationaux. Depuis décembre 2016, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni des produits de première nécessité et octroyé une

assistance en espèces à plus de 4 400 familles déplacées, tandis que le Programme alimentaire mondial a procuré de la nourriture à 75 800 déplacés sur place et que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a distribué des semences améliorées à 1 200 exploitations agricoles familiales.

71. Plus de 17 % des hôpitaux libyens sont restés fermés et toutes les installations ont fait état de graves pénuries de matériel et d'équipement. Devant cette situation, l'Organisation mondiale de la Santé, en partenariat avec l'International Medical Corps et le PNUD, est venue en aide aux hôpitaux publics en distribuant des kits sanitaires d'urgence interinstitutions à Tripoli, à Aoubari et à Jabal el-Gharbi, en finançant des formations sanitaires mobiles à Benghazi, Misrata, Sabha et Tripoli, et en installant des panneaux solaires dans neuf hôpitaux de Tripoli, Benghazi et Sabha. L'UNICEF et ses partenaires ont fourni un appui éducatif et récréatif dans des espaces d'apprentissage sûrs à des enfants d'âge scolaire dans les villes touchées par le conflit et dans les zones difficiles d'accès. En janvier 2017, quelque 9 500 enfants avaient terminé leurs trois mois de cours de rattrapage à Benghazi. L'UNICEF a indiqué qu'à Syrte, plus de 10 400 enfants rapatriés avaient besoin d'urgence d'éducation, de protection et d'accompagnement psychosocial.

72. Du 10 au 17 décembre 2016, environ 1,3 million d'enfants ont été vaccinés. L'UNICEF a également facilité l'accès à une eau sans risque sanitaire à Mizda et à des installations sanitaires à Taouargha, Janzour et Souk el-Khamis, venant ainsi en aide à plus de 42 000 personnes. Des trousses d'hygiène ont été distribuées à environ 23 000 personnes à Benghazi, à des rapatriés à Syrte ainsi qu'à des femmes et enfants non accompagnés déplacés à Misrata.

73. Au 3 mars 2017, selon l'OIM, environ 13 500 réfugiés et migrants avaient rejoint l'Italie par la route de la Méditerranée centrale. Les garde-côtes libyens et d'autres entités ont secouru plus de 2 800 migrants du 1er décembre 2016 au 3 mars 2017, et plus de 140 décès ont été signalés. Sur les 245 000 migrants recensés par l'OIM, plus de 6 600 ont été placés dans des centres de détention administrés par la Direction de la lutte contre l'immigration illégale. Toutefois, l'OIM estime qu'entre 700 000 et un million de réfugiés et de migrants sont présents sur le territoire libyen. Le HCR et ses partenaires ont continué de fournir une assistance d'urgence aux personnes secourues en mer et de renforcer les capacités de la marine et des garde-côtes libyens par l'organisation de formations et la fourniture de matériel. Depuis le 1er décembre 2016, le HCR a recensé plus de 40 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de Syrie et de Palestine.

74. Depuis décembre 2016, l'OIM a facilité le rapatriement librement consenti de plus de 710 migrants vers 13 pays d'origine. L'OIM et le HCR ont fourni une assistance d'urgence aux migrants placés en détention, notamment dans les centres de Fallah, de Ghariyan et de Tariq el-Sekka. Les deux organismes continuent de s'employer à faire transférer ces migrants dans des établissements mieux équipés et à plaider pour la libération des réfugiés et des demandeurs d'asile.

75. Lancé par le PNUD en avril 2016 grâce au financement des États Membres et en partenariat avec le Conseil de la présidence et le Ministre de la planification, le projet de Fonds de stabilisation pour la Libye vient en aide aux villes touchées et endommagées par le conflit. Fort d'un budget de 34 millions de dollars, le Fonds soutient environ 1,5 million de personnes. À l'heure actuelle, il est opérationnel à Kikla, Aoubari et Benghazi et étend son action à Syrte et Sabha, dans le sud, afin de prépositionner du matériel (ambulances, bennes à ordures, groupes électrogènes) et

de recruter des équipes de coordonnateurs et d'ingénieurs qui seront déployés pour planifier la remise en état des hôpitaux, des centres médicaux, des écoles et des systèmes d'approvisionnement en eau.

76. En collaboration avec la MANUL et pour appuyer le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale, le PNUD a réalisé en mars 2017 une évaluation complète des fonctions publiques et étatiques essentielles (fonctionnaires, réforme de l'administration publique, sécurité et police, justice et application de la loi, gouvernance locale).

V. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et dispositions de sécurité

77. Du fait de l'insécurité en Libye, 140 membres du personnel international de la MANUL restaient déployés à Tunis et 30 agents recrutés sur le plan national supplémentaires étaient en Libye au 28 février 2017. La Mission dispose en outre de trois fonctionnaires recrutés sur le plan international et d'un agent des services généraux au Siège de l'ONU, ainsi que de trois fonctionnaires recrutés sur le plan national à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

78. Comme prévu dans les résolutions 2238 (2015), 2273 (2016), 2291 (2016) et 2023 (2016) du Conseil de sécurité, la MANUL a continué de s'employer à rétablir progressivement une présence permanente en Libye à mesure que la situation politique et les conditions de sécurité le permettaient. Le personnel de la Mission a continué de se rendre régulièrement en Libye afin de garder le contact avec les partenaires clefs dans le pays, notamment les responsables politiques et les interlocuteurs chargés de la sécurité. Les liaisons aériennes régulières avec la Libye et la disponibilité de véhicules de l'ONU dans la zone de mission ont continué de faciliter l'exécution de volets essentiels du mandat en permettant d'organiser des visites dans des centres de détention et des réunions avec les autorités judiciaires et en aidant l'équipe de pays à améliorer la fourniture de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et à la stabilisation.

79. La MANUL a trouvé un lieu pour un complexe à Tripoli et conclu un contrat en décembre 2016 portant sur la sécurisation des locaux. Les travaux sont actuellement en cours pour apporter les améliorations nécessaires sur le plan de la logistique et de la sécurité. Le groupe de gardes des Nations Unies, chargé de protéger le personnel et les locaux, est prêt à être déployé lorsque les conditions le permettront. Outre le personnel de sécurité, une petite équipe composée de membres du personnel d'appui est présente, par roulement, à Tripoli pour superviser le chantier et veiller à ce que les travaux soient réalisés conformément aux normes et aux besoins définis.

80. Fidèle à mon souci de rester mobilisé sur la situation en Libye, j'ai lancé en février 2017 une évaluation stratégique à l'échelle du système qui permettra a) d'examiner le rôle de l'ONU en Libye et b) de définir les priorités et le dispositif opérationnel de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies pour toutes leurs activités à court et long terme. Cette évaluation m'aidera à dégager une vision d'ensemble pour la Libye.

Sécurité et sûreté du personnel et des opérations

81. Le personnel de l'ONU en Libye a continué de s'employer à mettre en œuvre ses programmes et ses activités dans un environnement très dangereux. L'Organisation est toujours exposée à un large éventail de menaces qui nécessitent de poursuivre l'accroissement des ressources affectées à la sécurité de ses programmes. Au cours de la période considérée, la MANUL s'est efforcée de multiplier les opérations en Libye et de maintenir une présence permanente du personnel de sécurité et d'appui à Tripoli grâce à un système de roulement. En raison des conditions de sécurité, les mouvements du personnel à Tripoli et des agents recrutés sur le plan international se rendant par avion à Tripoli et ailleurs dans le pays ont fait l'objet de restrictions. Le 4 décembre 2016, un agent de l'ONU recruté sur le plan national a été victime d'une tentative d'enlèvement alors qu'il se rendait à son travail. Pendant la période considérée, plusieurs manifestations pacifiques de faible ampleur ont été organisées dans la capitale et les grandes villes de l'est du pays pour protester contre l'ONU.

82. La menace d'attentats terroristes contre les membres de la communauté internationale subsiste dans toute la Libye. En témoigne notamment l'explosion le 21 janvier 2017 d'un engin explosif improvisé à proximité des ambassades italienne et égyptienne et du Ministère de la planification. Si l'EIIL ne contrôle plus de territoire en Libye, des agents du groupe ont été vus et plusieurs attaques commises dans diverses régions lui ont été attribuées. Les conditions de sécurité à Tripoli sont fragiles et la menace d'un conflit armé susceptible de mettre en danger le personnel de l'ONU et ses opérations est sérieuse.

VI. Observations

83. Au vu de la précarité des conditions de sécurité à Tripoli et des combats dans le Croissant pétrolier et ailleurs, la Libye risque de replonger dans un conflit généralisé. Je suis alarmé par la nouvelle escalade militaire et par l'impasse politique actuelle dans le pays, qui mettent encore plus à l'épreuve la transition et les institutions issues de l'Accord politique libyen. Le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale demeurent restreints dans leur capacité de gouverner efficacement et de fournir les services de base et la sécurité dont la population a tant besoin.

84. Je rappelle à toutes les parties qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise libyenne. J'exhorte tous les acteurs armés à faire preuve de retenue et leur rappelle les obligations que mettent à leur charge le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier celle de protéger les civils ainsi que les ressources naturelles et les infrastructures nationales libyennes. J'appelle tous les acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité à poursuivre sans tarder la mise en œuvre des dispositions de sécurité transitoires prévues par l'Accord politique libyen. Il est nécessaire de mettre rapidement en place des forces armées et de sécurité professionnelles et efficaces placées sous le contrôle des autorités civiles. À cet égard, je salue les progrès accomplis dans la mise en place de la Garde présidentielle.

85. Je demande à tous les acteurs politiques concernés de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique de la crise en Libye. L'Accord politique libyen reste soutenu par la majorité des parties prenantes libyennes et

internationales, qui continuent d'y voir le seul cadre politique à même de faire progresser le pays. Je prends note du consensus qui se dégage sur la nécessité de modifier légèrement l'Accord. Cette mesure devrait permettre de sortir de l'impasse politique actuelle et de faire avancer la transition. Il est à présent urgent que toutes les parties prenantes règlent, sans exclusive, un certain nombre de questions clefs qui entravent l'application de l'Accord politique, notamment la composition et la structure de diverses institutions, en particulier le pouvoir exécutif et le commandement militaire L'ONU est prête à appuyer un mécanisme convenant aux parties prenantes libyennes qui serait autonome, représentatif et capable de résoudre ces questions. Conformément à sa mission de bons offices, l'ONU continuera à favoriser le consensus sur la réunification des institutions libyennes chargées de la sécurité, y compris sur l'avenir des groupes armés, et sur la mise en place d'une armée de métier sous contrôle civil.

86. Je me réjouis de l'action menée par le Conseil de la présidence pour s'acquitter de son mandat, notamment en élaborant et en exécutant le budget. Une coopération fructueuse entre le Conseil, le Gouvernement d'entente nationale et la Banque centrale de Libye est indispensable si l'on veut que les pouvoirs publics puissent fournir des services à la population. La situation économique et financière du pays restant fragile, je demande instamment aux parties de redoubler d'efforts pour coopérer dans un esprit constructif afin de remédier aux pénuries de fonds et de liquidités ainsi qu'aux difficultés structurelles à long terme. Je suis préoccupé par le fait que les progrès réalisés dans le rétablissement de la production et des exportations de pétrole risquent d'être compromis par l'escalade dont le Croissant pétrolier a été récemment le théâtre.

87. Les institutions doivent continuer de fonctionner conformément à leur mandat afin d'éviter toute nouvelle dégradation de la situation politique et des conditions de sécurité. La transition libyenne ne peut attendre. C'est pourquoi j'appelle toutes les institutions libyennes à s'acquitter de la responsabilité qui est la leur de faire avancer la transition dans le respect de l'Accord politique libyen.

88. J'encourage le peuple libyen à redoubler d'efforts et à s'engager dans un processus de réconciliation à l'échelle nationale sous direction libyenne. Un tel processus est indispensable pour renforcer le dialogue politique et complète les efforts de réconciliation au niveau local. L'ONU continuera de collaborer à cette importante entreprise avec les acteurs nationaux, les chefs tribaux, les représentants des groupes de jeunes, les groupes de femmes et les autres groupes locaux. J'encourage les parties à tirer pleinement profit des bons offices de la MANUL pour faire progresser la réconciliation aux niveaux local et national dans les mois à venir.

89. Je félicite les Libyennes qui participent activement aux initiatives de consolidation de la paix et j'encourage tous les Libyens à continuer d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. J'attends avec intérêt la nomination du Président du Service chargé d'appuyer les femmes et de leur donner des moyens d'action et demande au Conseil de la présidence de veiller à ce que les femmes soient convenablement représentées au sein du Gouvernement d'entente nationale. L'ONU est prête à promouvoir et à favoriser le renforcement du rôle et de la participation des femmes venant de tous les horizons de la société libyenne dans le processus politique et les institutions publiques.

90. Je me félicite de la reprise des villes de Syrte et de Benghazi des mains de l'EIIL et salue le courage et la détermination des forces libyennes. J'exprime ma profonde sympathie aux victimes du terrorisme et de l'extrémisme violent et mes sincères condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie dans ces combats. Le lourd tribut que le terrorisme fait payer au peuple libyen et le maintien de la présence de l'EIIL en Libye soulignent combien il est urgent de mettre en place des institutions gouvernementales et des structures de sécurité unifiées dans tout le pays afin de pouvoir contenir cette menace.

91. Je suis préoccupé par la révocation de maires élus dans les conseils municipaux de l'est de la Libye et leur remplacement par des fonctionnaires non élus. L'existence d'organes gouvernementaux efficaces et élus démocratiquement reste la pierre angulaire de toute transition politique et est essentielle pour garantir la responsabilité et la fourniture efficace de services. Je demande le rétablissement dans leurs fonctions des représentants civils élus et j'exhorte les acteurs libyens à préserver les organes démocratiquement élus dans tout le pays.

92. Je reste profondément préoccupé par la situation en matière de droits de l'homme dans le pays et par le manque de progrès accomplis dans l'établissement des responsabilités des auteurs de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je condamne les attaques dirigées contre les installations civiles, en particulier les hôpitaux et les centres médicaux. Les groupes armés qui continuent de commettre de telles violations dans tout le pays doivent répondre de leurs actes, que ce soit par l'intermédiaire de mécanismes nationaux ou internationaux. Je salue l'engagement pris par la Cour pénale internationale d'élargir ses enquêtes et de faire de la Libye une priorité en 2017.

93. En Libye, les migrants et les réfugiés continuent d'être victimes de terribles atteintes et risquent la mort en traversant le pays et la mer Méditerranée. Appuyée par la communauté internationale, la Libye a le devoir de faire cesser ces atteintes. Si je salue les efforts actuellement déployés au niveau international, j'appelle les autorités libyennes à renforcer les mesures de prévention, de contrôle et de protection dans la mesure du possible. Je demande également aux pays de destination de veiller à ce que toute formation apportée aux institutions libyennes qui interviennent auprès des migrants soit accompagnée de mesures globales visant à mettre un terme à la détention arbitraire des migrants et à améliorer leurs conditions de détention. Je souligne également la nécessité d'une démarche globale pour s'attaquer aux causes profondes, dans les pays d'origine, des problèmes qui poussent autant de personnes à entreprendre un périple aussi dangereux.

94. Je suis profondément préoccupé par la détérioration générale de la situation humanitaire. Des centaines de milliers de Libyens restent les principales victimes de la poursuite des affrontements armés dans différentes régions du pays, en particulier ceux qui ont été déplacés à plusieurs reprises. Je demande aux autorités libyennes de permettre et de faciliter le retour des populations déplacées chez elles en toute sécurité. En outre, je prie instamment les États Membres de contribuer au financement du Plan d'aide humanitaire pour 2017, afin que l'on puisse venir au secours des personnes qui ont un besoin urgent de protection et d'aide humanitaire.

95. Je salue la rapidité avec laquelle la communauté internationale a apporté son soutien à la décontamination de Syrte. Toutefois, la présence généralisée d'engins explosifs (notamment improvisés) dans toute la Libye représente toujours une menace pour les civils et les intervenants humanitaires dans les zones telles que

Benghazi et Tripoli où les capacités nationales pour faire face à ces menaces sont limitées. Je continue d'exhorter les États Membres à appuyer et financer les activités de déminage dans les zones les plus gravement touchées et à fournir du matériel et à dispenser des formations aux acteurs libyens.

96. La MANUL poursuit la construction de ses locaux à Tripoli en vue de permettre le retour de la Mission. À cet égard, la Mission surveille de près la situation politique et les conditions de sécurité sur le terrain pour pouvoir déterminer si le contexte est favorable. L'évaluation stratégique à l'échelle du système se poursuivra au cours des mois à venir afin de veiller à ce que les priorités de la présence de l'ONU en Libye correspondent à l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité.

97. Je tiens à exprimer ma gratitude à l'Union africaine, à l'Union européenne, à la Ligue des États arabes et aux États Membres pour le soutien solide qu'ils apportent aux activités de l'ONU en Libye. Je me réjouis en particulier de l'attachement et de l'appui au processus politique libyen dont font preuve les organisations et les intervenants régionaux, notamment les pays voisins de la Libye. La preuve en a été donnée à la réunion du « quatuor », comprenant des représentants de la Ligue des États arabes, de la MANUL, de l'Union africaine et de l'Union européenne, qui s'est tenue au Caire le 18 mars 2017. Je voudrais également adresser mes sincères remerciements au personnel de la MANUL et des organismes des Nations Unies pour l'ardeur et le dévouement avec lesquels il appuie la transition en Libye. Je tiens enfin à rendre hommage à mon Représentant spécial, Martin Kobler, et à saluer l'action qu'il mène pour aider les Libyens à faire avancer le processus politique et à mettre en œuvre l'Accord politique libyen.